



**OPERATION :**

**CONCESSION D'AMENAGEMENT  
POUR LA REALISATION DU QUARTIER D'AFFAIRES  
DE LA GARE D'YVETOT**

**PROCES-VERBAL  
DE TRANSMISSION ET REMISE D'OUVRAGE**

**OUVRAGE :**

**A COMPLETER**

|                                          |
|------------------------------------------|
| <b><u>IDENTIFICATION DES PARTIES</u></b> |
|------------------------------------------|

**- Le Concédant :**

**La Communauté de Communes Yvetot Normandie,**

Domiciliée 4 rue de la Brême – YVETOT (76190), Représentée par son Président en exercice, agissant en vertu des délibérations du conseil communautaire n° XXX et n° XX en date du XXX, transmise au préfet du département de Seine-Maritime le XXX,

**- Le Concessionnaire :**

**La SHEMA,**

Ayant son siège social à 15, Avenue Pierre Mendès France à Caen (14000). Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 352 823 611.

Représenté par [.]

**- Le Bénéficiaire :**

[.]

Représenté par [.]

## **PREAMBULE**

### **Cadre juridique d'intervention du Concessionnaire**

Les ouvrages objets du présent procès-verbal ont été réalisés par le Concessionnaire dans le cadre de la Concession d'Aménagement pour la réalisation du quartier de gare d'Yvetot, conclu le [...] entre la Communauté d'agglomération Yvetot Normandie en qualité d'autorité concédante et la SHEMA en qualité de concessionnaire

### **Objet du procès-verbal**

Le présent procès-verbal vise à formaliser la remise par le Concessionnaire au Bénéficiaire des ouvrages réalisés, à savoir ;

#### **- A COMPLETER**

### **Modalités contractuelles de la remise**

La remise est effectuée conformément aux stipulations de l'article 26.2 de la concession d'aménagement intitulé « Remise des ouvrages, immeubles et équipements publics » :

Cet ouvrage a fait l'objet de procès-verbaux de réception des travaux dressés contradictoirement en présence de représentants de l'autorité Concédante, et de la SHEMA le A COMPLETER

De même, conformément à l'article 26.2.2-b du traité de concession, la SHEMA a transmis à l'autorité Concédante et à la Communauté de communes Yvetot Normandie, antérieurement au présent procès-verbal de remise d'ouvrage, une partie des descriptifs techniques de l'ouvrage permettant l'exploitation des ouvrages remis. La totalité des Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE) et les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'intervention ultérieure sur ouvrage (DIUO) seront remis dans un délai de trois mois suivant la date de notification de la décision de réception des travaux par [...]

### **Modalités contractuelles restant à accomplir**

Alors que certaines dépenses sont toujours en cours concernant ces ouvrages, la SHEMA s'engage à fournir, conformément à l'article 26.2.3 du traité de concession, les fiches ouvrages liées à ces équipements, au moment de la signature de l'acte authentique constatant le transfert de propriété et dans un délai d'un mois suivant la réception du dernier Décompte Général Définitif des travaux.

|                                  |
|----------------------------------|
| <b><u>OUVRAGES CONCERNES</u></b> |
|----------------------------------|

**A COMPLETER**

Cet (ou ces) ouvrage a été réalisé dans le cadre de l'aménagement concédé et en exécution des marchés suivants :

| Type de contrats                                  | Nom de la société ou de l'entreprise | N° de contrat ou de marché | Date de réception définitive |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| <b>Vefa</b><br><b>(acte notarié)</b>              |                                      |                            |                              |
| <b>Marché de travaux</b><br><b>(lots séparés)</b> |                                      |                            |                              |
|                                                   |                                      |                            |                              |
|                                                   |                                      |                            |                              |
|                                                   |                                      |                            |                              |
| Marché MOE travaux exploitation parking           |                                      |                            |                              |
| Marché de contrôle technique                      |                                      |                            |                              |
| Marché de CSPS                                    |                                      |                            |                              |
| Marché d'assistance technique sécurité incendie   |                                      |                            |                              |

Les ouvrages remis sont définis par les plans et documents suivants, nécessaires à leur exploitation ou entretien :

[.]

**L'ensemble des documents mentionnés ci-dessus a déjà été remis à l'autorité Concédante, ce que cette dernière reconnaît.**

## **REMISE D'OUVRAGE**

Le Concédant et le Bénéficiaire reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages après visite effectuée le [.]. Par suite, le Concédant et la Bénéficiaire déclarent accepter la remise des ouvrages.

### **EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DU [.]**

La remise des ouvrages par le Concessionnaire au Bénéficiaire est constatée.

La Bénéficiaire assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés. La Bénéficiaire assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisés les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Il est précisé que le transfert de la propriété des terrains d'assiette des ouvrages remis fera l'objet ultérieurement d'une réitération par acte authentique qui sera soumis aux formalités de publicité foncière.

Fait à [.]

Pour le représentant de la Communauté de  
communes

**Le Président**

Le représentant du concessionnaire

**Le Directeur Départemental**

## **ANNEXES**

- Fiche ouvrage
- Plan de repérage des ouvrages
- Plan parcellaire avec les désignations cadastrales
- PV de réception des ouvrages

[.]